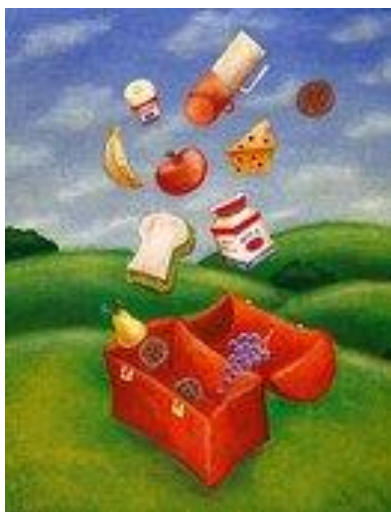


École Jean-Leman
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries

GUIDE PARENTS

2017-2018

SERVICE DE SURVEILLANCE DU MIDI



Secrétariat service de surveillance du midi

Judith Gorry, poste 4139

Directrice adjointe

Responsable du dossier Service de surveillance du midi

Line Dumaresq, poste 4133

Site Internet de l'école

<http://jeanleman.csdgs.qc.ca>

TABLE DES MATIÈRES

Qu'est-ce que le service de surveillance du midi?.....	3
Admissibilité, inscription.....	3
Horaire du dîner.....	3
Journées pédagogiques.....	4
Communication.....	4
Santé et sécurité.....	4
Repas.....	6
Tarification et paiement.....	7

Annexes

Annexe A : Formulaire de résiliation.....	8
Annexe B: Formulaire d'autorisation pour l'administration de médicaments.....	9
Annexe C : Journées pédagogiques – sorties 2017-2018.....	10
Annexe D : Volet financier (Règles financières de la Commission scolaire).....	11

Calendrier scolaire (voir le site internet de l'école, onglet « Vie scolaire»)

Qu'est-ce que le service de surveillance du midi?

Le service de surveillance du midi s'adresse aux enfants qui demeurent à l'école uniquement durant la période du dîner pour y prendre leur repas. Pour une fréquentation avant et après les heures de classe (matin, midi et après-midi), vous référez au service de garde.

Le service de surveillance du midi a comme objectif de procurer un environnement sécuritaire et agréable aux élèves qui mangent à l'école tout en encourageant le développement des habiletés sociales.

ADMISSIBILITÉ - INSCRIPTION



Inscriptions

La période d'inscriptions a lieu au début du mois de mai. L'inscription est officielle lorsque le parent a remis la fiche d'inscription dûment complétée et que les factures précédentes ont été acquittées. L'inscription est valable pour toute l'année.

Annulation de l'inscription

En cours d'année, le parent qui retire son enfant du service de surveillance du midi de façon définitive se doit d'en informer l'école au moins 10 jours ouvrables à l'avance.

L'école a la possibilité de résilier le contrat avec un préavis de 10 jours ouvrables si le parent ne voit pas à ses obligations.

Pour plus d'informations, se référer à la section Volet financier (annexe D).

Admissibilité et respect du code de vie

Le service de surveillance du midi fait partie intégrante de l'école; c'est pourquoi les règles de vie en vigueur à l'école s'appliquent aussi en tout temps pendant la période du dîner.

Un enfant peut être retiré du service de surveillance du midi par la direction s'il ne respecte pas le code de vie de l'école. (Voir l'agenda de votre enfant ou le site Internet de l'école, onglet « Qui sommes-nous? »)

HORAIRE DU DÎNER



Le dîner des élèves de maternelle débute à 11 h11.

Les élèves sont à l'extérieur jusqu'à 11 h 30.

	<u>Maternelle, 1^{re}, 5^e et 6^e années</u>	<u>2^e, 3^e, et 4^e années</u>
11 h 30 à 12 h 15	: Dîner (1 ^{er})	Extérieur
12 h 15 à 12 h 45	: Extérieur	Dîner (2 ^e)

JOURNÉES PÉDAGOGIQUES



Le service de surveillance du midi est offert uniquement durant les jours de classe.

Pour les parents qui le désirent, il est possible d'inscrire son enfant au service de garde lors d'une journée pédagogique. Pour ce faire, vous devez vous procurer le formulaire d'inscription à la journée pédagogique auprès de la responsable du service de garde ou sur le site internet de l'école et le retourner une fois complété au minimum 10 jours ouvrables avant la tenue de l'activité. Vous trouverez la liste des journées pédagogique en annexe (voir annexe C).

COMMUNICATION

Si vous avez des questions, des commentaires ou des suggestions, n'hésitez pas à communiquer avec Mme Judith Gorry à la surveillance du midi (poste 4139).



Règlement d'un conflit

Des techniciens(nes) en éducation spécialisée (TES) sont présents(es) durant la période du dîner pour accompagner l'équipe des surveillantes et les enfants dans la gestion des conflits.

Un parent qui désire discuter d'un problème touchant son enfant peut s'adresser au (à la) technicien(ne) en éducation spécialisée ou à la direction adjointe (poste 4133). Cependant, en aucun temps les parents ne peuvent intervenir directement auprès d'un autre enfant.

SANTÉ et SÉCURITÉ

Au service de surveillance du midi, nous prenons toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que votre enfant soit en sécurité.

État de santé

Il est important de nous prévenir par le biais de la fiche d'inscription si votre enfant a des allergies ou des maladies qui nécessitent notre vigilance. Dans l'intérêt des enfants, il est important de nous informer de tout changement de l'état de santé de votre enfant.

En cas d'urgence

Nous communiquerons avec vous aux numéros que vous nous aurez donnés lors de l'inscription. Si ces numéros changent, nous vous prions d'aviser aussitôt le secrétariat de l'école au poste 4132.

Blessures ou malaises mineurs

En cas de blessures ou malaises mineurs, la surveillante administre les premiers soins et prend les dispositions pour informer les parents, si nécessaire.

Blessures ou malaises majeurs

En cas de blessures ou malaises majeurs : empoisonnements, réactions allergiques graves, problèmes respiratoires, cardiaques ou autres :

- L'école demande les services ambulanciers (coût défrayé par les parents).
- L'école prévient les parents ou la personne à contacter en cas d'urgence.
- En cas d'accident, la surveillante complète le rapport d'accident en relatant les faits.

Autorisation écrite

1) Médicament :

Lorsqu'un parent désire que son enfant reçoive un médicament au service de surveillance du midi, il doit compléter le formulaire d'autorisation pour l'administration du médicament. (Voir annexe B)

En plus de l'autorisation écrite, nous avons besoin de la posologie médicale apposée sur le contenant confirmant ainsi l'ordonnance médicale.

Les médicaments sans ordonnance ne pourront être administrés aux enfants par le personnel.



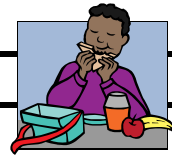
2) Dîner à l'extérieur

Pour assurer une surveillance adéquate des enfants et éviter les recherches inutiles, il est important de nous aviser (autorisation écrite, datée et signée ou par courriel) chaque fois que vous autorisez votre enfant à dîner à l'extérieur de l'école. Veuillez ne pas rédiger le message d'autorisation dans l'agenda de votre enfant car celui-ci doit le remettre à sa surveillante.



Pour attendre son enfant, se présenter sur la rue Chambord au débarcadère des autobus.

Lorsqu'un parent autorise son enfant à dîner à l'extérieur, celui-ci n'est plus sous la responsabilité de l'école. Par conséquent, votre enfant ne peut demeurer sur le terrain de l'école ni dans le stationnement de l'école.



Boîte à lunch

Nous ne servons pas de repas aux enfants. L'enfant apporte son dîner dans une boîte à lunch. Veuillez prendre note que nous ne disposons pas de fours à micro-ondes pour réchauffer les repas. Il faut utiliser des contenants thermos pour les repas chauds et se servir de « ice pack » pour conserver la fraîcheur des aliments. Nous vous rappelons qu'une saine alimentation aide l'enfant à mieux se concentrer et à être calme. Les friandises ne sont pas permises à l'école sauf lors d'occasions spéciales.

Traiteur

Nous offrons un service de traiteur. Pour l'année 2017-2018, nous avons retenu les services du traiteur « Le Lunch ». Pour se prévaloir de ce service, il faut commander directement sur le site Internet du traiteur.

Pour toute information, modification ou annulation, veuillez communiquer avec le service de traiteur « Le Lunch »

LE LUNCH

Téléphone : 450 444-3737

Site Internet : www.lelunch.ca

Télécopieur : 450 444-3751



Chaque repas comprend une boisson (jus ou lait), un repas chaud ou froid, des crudités et un dessert. Prix de la portion régulière 4,80 \$ et 5,55 \$ pour la portion adulte.

* Le service de traiteur débutera cette année le **lundi 11 septembre 2017**.

Attention aux allergies

Nous avons plusieurs élèves à l'école qui ont des allergies sévères aux arachides et aux noix pouvant entraîner des problèmes importants et même causer le décès.

Certains sont allergiques à une très infime quantité et peuvent être incommodés par l'odeur de ces aliments.

L'école et le CLSC Kateri demandent votre collaboration. Veuillez NE PAS inclure de nourriture contenant des noix et des dérivés de noix dans les collations ou les repas de vos enfants.

Il est strictement interdit pour les enfants d'échanger de la nourriture entre eux.

TARIFICATION - PAIEMENT

La facturation se fait sur la fréquentation de base prévue. Elle débutera pour tous la première journée d'école et se terminera pour tous lors de la dernière journée d'école.

La tarification pour la présente année scolaire est 2,55 \$ par jour par enfant. Ce montant est payable en 3 versements.

15 octobre 2017.....	(période août à décembre)	76 jours	193,80\$
15 janvier 2018.....	(période janvier à mars)	51 jours	130,05\$
15 avril 2018.....	(période avril à juin)	53 jours	135,15\$



La surveillante ira dans la classe de votre enfant pour lui remettre en main propre la facture. Cette facture sera ensuite placée dans l'agenda de votre enfant. La facture doit être acquittée dans les 30 jours de calendrier qui suivent la date de facturation.

Mode de paiement

Les paiements se font uniquement par chèque ou sur internet via votre site bancaire.



- Les chèques sont libellés au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS).
- Vous pouvez émettre un chèque par famille.
- Indiquer le nom de ou des enfants à l'avant du chèque.
- Afin d'éviter les pertes et les erreurs, nous vous demandons d'agrafer l'état de compte à votre chèque ou d'insérer votre chèque dans une enveloppe identifiée « Surveillance du midi ».
- Les chèques sont remis à la surveillante ou à la responsable du service de surveillance du midi.

Notes :

- En cas de fermeture durant l'année, nous ajusterons le montant en conséquence.
- L'absence pour maladie, vacances, expulsion ou autre raison n'entraîne pas un remboursement des frais de surveillance du midi.

Veillez consulter en annexe la section Volet financier 2017-2018 préparée par la Commission scolaire pour avoir plus de précisions sur les sujets suivants :

- Reçu d'impôts
- Résiliation du contrat par le parent
- Résiliation du contrat par l'école
- Remboursement
- Frais sur les chèques retournés par la banque
- Intérêts sur les comptes échus et impayés

Pour toute information sur la facturation, communiquez au poste 4139.

**SERVICE DE SURVEILLANCE DU MIDI
ÉCOLE JEAN-LEMAN**

FORMULAIRE DE RÉSILIATION

Formulaire de résiliation
(Loi sur la protection du consommateur, article 190)

À : Service de surveillance du midi
École Jean-Leman
4, ave Champagne
Candiac, Québec
J5R 4W3

Date : _____
(date d'envoi du formulaire)

En vertu de l'article 193 de la Loi sur la protection du consommateur, je résilie le contrat :

Conclu le _____ à _____

À compter du _____ (calculer 10 jours ouvrables de pré-avis)

Nom de l'enfant : _____ Groupe : _____

Nom du parent : _____

Adresse : _____

Téléphone : Résidence : _____ Cellulaire : _____

Signature du parent: _____

Date : _____

RAPPEL DES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR
APPLICABLES AUX ENTENTES DE SERVICE DE GARDE

**SERVICE DE SURVEILLANCE DU MIDI
ÉCOLE JEAN-LEMAN**

**FORMULAIRE D'AUTORISATION PARENTALE
POUR L'ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS**

Nom de l'enfant : _____

Groupe-repère : _____

Médication débutant le: _____

Médication se terminant le: _____

Nom du médicament : _____

Dose : _____

Fréquence et heure : _____

Signature du parent : _____

Date du jour : _____

LISTE DES JOURNÉES PÉDAGOGIQUES 2017-2018

Activités pour tous



SERVICE DE GARDE

À chacune des journées pédagogiques, les parents auront la possibilité d'envoyer les enfants à la sortie ou de les inscrire à la journée-école.

Dates	Réservations	
22 septembre 2017	Héritage St-Bernard	
20 octobre 2017	Lapins Crétins	
10 novembre 2017	Pi-O	Resto-Cinéma
17 novembre 2017	Défi X-Out	
15 décembre 2017	Funtropolis	
8 janvier 2018	Guêpe-Fous de la neige	
16 février 2018	Quilles Bullzeye	
23 mars 2018	Érablière La Goudrelle	
20 avril 2018 (conditionnelle)	Cache à l'eau	
18 mai 2018	Centre des sciences Imax	
11 juin 2018 (conditionnelle)	Zoo de Granby	
21 Juin 2018	L'Estacade	